Brevets sur les « Nouvelles techniques de manipulation génétique »,

Une menace pour la sélection traditionnelle

« No patents on Seeds ! » proteste avec des bouteilles de bière vides

devant l'Office européen des brevets

13 octobre 2021 / L'Europe est actuellement confrontée à une situation dans laquelle des centaines de brevets sur les semences pourraient être accordés dans un avenir proche. Les brevets sur les "nouvelles méthodes de manipulation génétique" (par exemple CRISPR/Cas) sont également une menace croissante pour les sélectionneurs qui veulent éviter l'utilisation du génie génétique. *« No patents on Seeds ! »* organise donc aujourd'hui une manifestation devant l'Office européen des brevets (OEB) à Munich, pendant laquelle ils remettront 38 bouteilles de bière vides. Chaque bouteille vide contiendra le drapeau de l'un des 38 États membres de l'OEB représentés à la réunion du Conseil d'administration.



"Les bouteilles vides doivent servir d'avertissement aux 38 États membres pour qu'ils mettent enfin en œuvre l'interdiction des brevets sur les plantes et les animaux issus de sélection conventionnelle" déclare Giulio Carini pour WeMove Europe. "Quiconque accorde des brevets sur des plantes comme l'orge pourrait bientôt en subir les conséquences. Ces brevets sont une menace pour la diversité alimentaire".

Le droit des brevets n'autorise en fait, que les brevets sur des procédés techniques tels que ceux utilisés dans le génie génétique, ainsi, les brevets sur des "procédés essentiellement biologiques" sont interdits. Cependant, l'OEB considère les mutations aléatoires aussi comme des inventions techniques/brevetables et a déjà accordé plusieurs brevets de ce type, comme par exemple, celui sur l'orge utilisée pour la brasserie.

"En déclarant que les mutations aléatoires sont équivalentes au génie génétique, l'OEB a ouvert une brèche pour contourner les interdictions existantes. Par conséquent, les entreprises mélangent de plus en plus souvent des procédés techniques avec des procédés non brevetables, et étendent ainsi leurs monopoles de brevets à la sélection conventionnelle" explique Verena Schmitt de l'Institut environnemental de Munich.

En juin 2021, l'OEB a finalement confirmé l'octroi d'un brevet (EP 2373154) sur l'orge pour le brassage de la bière et a déclaré les plantes comme étant une invention brevetée. Cette demande de brevet a été déposée par Carlsberg - l'orge elle-même est issue de méthode de sélection conventionnelle et non du génie génétique, bien que, selon le droit européen des brevets, seuls les procédés techniques tels que ceux utilisés dans le génie génétique peuvent être brevetés. L'OEB semble donc ignorer les dispositions légales : selon un document rédigé par le président de l'OEB, les mutations aléatoires sont

considérées comme équivalentes aux procédés de génie génétique. Cette interprétation a été appliquée dans le cas du brevet sur l'orge.

"Le Conseil d'Administration, qui se réunit aujourd'hui, doit empêcher l'ouverture des vannes ! La pratique actuelle de l'OEB revient à lancer une invitation claire aux entreprises à demander des centaines de brevets sur les semences, qui pourraient couvrir des milliers de variétés de plantes sélectionnées de manière conventionnelle. Nos recherches montrent que Bayer, Corteva, BASF, KWS et Carlsberg tentent tous d'échapper systématiquement aux interdictions légales", déclare Johanna Eckhardt pour *« No Patents on Seed ! »*

En fait, de nombreuses demandes de brevets ne font pas la différence entre le génie génétique et la sélection conventionnelle. Au contraire, elles revendiquent comme "inventions" toutes les plantes présentant des caractéristiques génétiques spécifiques, sans tenir compte de la manière donc elles ont été générées. Ce faisant, elles font principalement référence au potentiel de la technologie CRISPR/Cas qui peut, en théorie, être utilisée pour générer des mutations génétiques similaires à celles issues de la sélection conventionnelle. Si ces brevets sont accordés, ils couvrent toutes les plantes (ou animaux) présentant les caractéristiques décrites.

Comme le montrent les demandes de brevet sur l'orge, les incertitudes juridiques et les coûts réels découlant d'une telle situation peuvent empêcher les sélectionneurs de fournir de nouvelles variétés. Les sélectionneurs travaillant dans l'agriculture biologique peuvent aussi être empêchés de commercialiser leurs nouvelles variétés, même après un travail de sélection de plusieurs décennies.

C'est dans ce contexte, qu'une manifestation est organisée devant l'OEB en même temps que se déroule une réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, composé d'experts des 38 États membres de l'OEB (y compris la Suisse), est responsable de l'interprétation correcte du droit européen des brevets. Il n'a jusqu'à présent pas été en mesure de résoudre le problème évoqué.

Contacts

- Giulio Carini, responsable de campagne italien, WeMove Europe, giulio@wemove.eu +39 348 533 3846

- Verena Schmitt, consultante en agriculture et alimentation biologiques, Institut environnemental de Munich, vs@umweltinstitut.org +49 89 307749-30

- Christoph Then, porte-parole, No Patents on Seeds !, info@no-patents-on-seeds.org +49 151 54638040

- Johanna Eckhardt, coordination du projet, Pas de brevets sur les semences ! johanna.eckhardt@no-patents-on-seeds.org + 43 680 2126 343

Informations complémentaires

Vous trouverez des photos couvrant l'événement le 13 octobre après-midi ici :

https://www.no-patents-on-seeds.org/en/news/new-genetic-engineering

Le rapport de fond *Les brevets sur CRISPR/Cas menacent la sélection traditionnelle* :

https://www.no-patents-on-seeds.org/en/publications/report-CRISPR

Le rapport de *"No Patents on Seeds ! »* (2021) :

https://www.no-patents-on-seeds.org/en/publications/report2021

Plus d'informations sur les brevets sur la bière :

https://www.no-patents-on-seeds.org/en/patent-cases/beer